

20221004 Rebellyon

<https://rebellyon.info/Occupation-de-l-ecole-Gilbert-Dru-depuis-24158>



Occupation de l'école Gilbert Dru, depuis le 3 octobre, pour la mise à l'abri d'une élève, de son frère et de leur mère.

Publié le 4 octobre 2022

[Luttes dans les écoles pour le logement](#)

Depuis 2012, l'école Gilbert DRU, à Lyon, se mobilise pour que les élèves SDF bénéficient d'un hébergement. A nouveau, comme presque chaque année depuis 2013, face à l'inaction des pouvoirs publics, parents d'élèves et enseignants finissent par mettre à l'abri des élèves et leurs familles dans l'école afin de les protéger du froid et de la violence de la rue.

Le 26/09 est arrivée sur l'école Sarije (8 ans). Ce fut son premier jour d'école mais aussi sa première nuit où elle ne dort pas dehors avec son frère Ersildo (12 ans) et sa mère Marsida, depuis leur arrivée en France, le 6/09.

Le collectif Solidru, alerté par leur situation avait décidé de leur financer immédiatement une chambre d'hôtel pour les protéger du froid et des intempéries et qu'ils puissent enfin bénéficier de repos.

A nouveau, la solidarité des parents d'élèves d'une école, palliait les missions de l'état et plus particulièrement de l'OFII, puisque Marsida est actuellement en demande d'asile.

Le 26/09, l'ensemble des pouvoirs publics (préfecture, OFII, SIAO-115, MVS, Mairie) a aussi été alerté.

Mais face à l'absence de réponse et de solution, après avoir financé 6 nuits d'hôtel consécutives, le collectif SOLIDRU et les associations de parents d'élèves FCPE et ParentsDansLaDru ont décidé de mettre la famille à l'abri dans l'école.

Depuis ce soir Sarije, son frère et sa mère dorment dans l'école Gilbert Dru pour échapper à la rue.

Pourtant la convention de Genève, relative au statut des réfugiés, ratifiée par la France en 1951 et le CESEDA leur garantit l'accès à un hébergement.

Pourtant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1989 garantit elle aussi à Sarije et Ersildo un hébergement.

Pourtant la loi française et plus particulièrement le code de l'action sociale et des familles leur garantit encore un hébergement.

Pourtant M. Macron s'est engagé le 27 juillet 2017 puis le 31 décembre 2017 à ce qu'aucun demandeur d'asile ne dorme dehors.

Pourtant Olivier Klein a affirmé, à Lyon le 26/09/22, « que l'ensemble du gouvernement et de son ministère sont mobilisés pour que ces situations n'existent pas ou, quand elles existent, qu'elles soient prises en compte ».

Nous demandons donc, tout simplement, à l'état de tenir ses engagements et que les paroles du président de la République et du ministre délégué chargé de la ville et du logement se traduisent en acte.